



**SAINT-
ASPAIS**
MELUN

EVALUATION CERTIFICATIVE TECHNICIEN SPA ET BIEN ETRE

MODALITE D'ÉVALUATION

BLOC	Intitulé	Nb d'heures	Modalités
1	Réalisation de techniques de massages	161	<p>Évaluation sur deux techniques de massage bien-être (2X15 Minutes de techniques, tirées au sort.) sur un modèle vivant à présenter devant le jury professionnel</p> <p>Sont évaluées : l'hygiène, la tenue, la mise en ambiance de l'espace et la cohérence des 2 derniers.</p> <p>Remise d'un rapport de mise en situation professionnelle présentant le déroulement d'au moins 10 expériences sur les clients et leurs appréciations</p> <p>Grille d'évaluation du tuteur accompagnateur de cette mise en situation</p>
2	Gestion de l'information et des conseils dans la conduite d'un massage : l'application des connaissances en anatomie, cosmétologie et esthétiques	97	<p>30 minutes d'anatomie écrit</p> <p>Examen écrit permettant de définir les repérages anatomiques squelettiques, musculaires et viscères d'un sujet</p>

			<p>Pratique et mise en situation concrète sur un modèle vivant permettant de réaliser un diagnostic et une pratique</p> <p>Grille d'évaluation du tuteur pendant le stage en entreprise en lien avec sa pratique expérimentale portant sur la pratique et le traitement de particularités</p>
3	Gestion d'une activité autonome de Technicien spa et bien-être	54	<p>Réalisation d'un dossier de professionnalisation comprenant:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Démonstration de son espace de travail présentant l'aménagement et l'ambiance pour réaliser son activité • Présentation d'un business plan démontrant la création et la gestion de sa future activité • Grille d'appréciation et d'évaluation de la période de stage <p>Soutenance de ce dossier devant le jury professionnel 40 minutes d'oral 10 minutes de présentation et 30 minutes d'échange avec le jury</p>

La délivrance du titre est conditionnée par la réalisation d'un rapport d'activité professionnelle permettant de vérifier l'acquisition des compétences visées.

La certification est délivrée à partir du moment où tous les blocs sont validés.

L'organisme de formation « A fleur de peau », est responsable de la validation par blocs de compétences.